

# Celtic Racing Day 4

13 septembre 2008

## Règlement de la manifestation

### Article 1 : Types de scooters admis

Cette rencontre sur circuit est ouverte aux scooters anciens à vitesses d'origines, préparés ou encore customisés (exception faite des vespa PK et VA qui disposent d'un variateur). Il est question des scooters PIAGGIO, LAMBRETTA ou encore MANHURIN, BERNARDET...

Les scooters « Plastik » ne peuvent participer à cette manifestation dédiée aux scooters anciens.

### Article 2 : Modalité d'inscription à la journée sur circuit

Chaque personne qui désire s'inscrire au Celtic Racig Day doit faire parvenir son inscription dûment complétée avant le **10 septembre 2008** à l'adresse suivante :

Celtic Scooter Club  
Chez Benoît JOUVAUD  
Chemin des près  
30126 TAVEL

Un chèque de 45 euros sera joint et établi à l'ordre du Celtic Scooter Club.

### Article 3 : Montant de l'engagement

Le montant de l'engagement comprend la nuit de vendredi, le petit déjeuner de samedi matin, la journée complète sur circuit, divers lots remis lors de l'inscription ainsi que la nuit de samedi et le petit déjeuner du dimanche matin. L'inscription est fixée à **45 euros** par personne. Cette inscription permet à chaque participant de se présenter au Racing Day avec plusieurs scooters afin de s'aligner au départ de plusieurs catégories et ce sans majoration financière.

En cas d'inscription sur place, le **montant de l'inscription sera majoré de 5 euros, soit 50 euros**. L'inscription le jour même comprend les mêmes prestations que l'inscription en prévente.

Le Celtic Scooter Club se réserve le droit d'inscrire les participants dans les catégories définies en fonction des caractéristiques techniques du scooter présenté(s) lors de l'inscription.

Le déroulement de la manifestation du 13 septembre 2008 :

- \* Contrôles administratif et technique
- \* Essais libres
- \* Plusieurs manches par catégorie
- \* Présentation des résultats et remise des prix
- \* Apéritif

Les horaires de chacune des catégories seront présentés le jour même. L'organisateur se réserve le droit de la modifier à tout moment.

### Article 4 : Assurance

Les participants ainsi que les scooters devront être en règle et quitte de leur cotisation d'assurance. L'organisation demandera aux participants de présenter leur attestation d'assurance lors de la confirmation de leur inscription le jour de la manifestation.

Le Celtic Scooter Club dispose d'une assurance spécifique à l'organisation de ce type de rencontre sur circuit.

### **Article 5 : Responsabilité**

En cas d'accident, de dégâts ou autre, le pilote s'engage à ne pas poursuivre le Celtic Scooter Club de quelques façons que ce soit.

Chaque pilote est responsable de son scooter ; en cas de dégât au véhicule d'un autre pilote lors, par exemple d'une collision, celui-ci ne pourra être tenu comme responsable.

### **Article 6 : Sécurité**

Il est strictement interdit de circuler avec un scooter « coursifié » sur la voie publique. L'organisateur ne peut être tenu comme responsable lors d'une telle infraction au code de la route.

Devront être prises toutes les mesures de sécurité nécessaires avec les carburants.

Les barbecues sont strictement interdits sur le site de la manifestation.

### **Article 7 : Equipements (tenue)**

Chaque pilote doit porter un équipement adéquat au roulage sur circuit :

- Casque intégral,
- gants montants en cuir,
- combinaison en cuir ou équipement enduro/cross,
- bottes montantes.
- Une protection dorsale est recommandée.

Les pilotes n'accéderont à la piste que s'ils portent un équipement complet. Comme un contrôle absolu n'est pas possible, le port et l'état de l'équipement sont de la responsabilité du pilote. Nous déclinons toute responsabilité en cas de séquelles dues à un équipement insuffisant, inadéquat ou dégradé.

### **Article 8 : Discipline**

Il est interdit de circuler à grande vitesse avec son scooter en dehors de la piste. Chacun se comportera de façon sportive et responsable sur le circuit comme dans l'enceinte du circuit du Mistral.

Il est strictement interdit de faire du bruit (moteur) en dehors des heures autorisées. La coupure, pour cause administrative, est fixée de 12 heures à 14 heures.

Il est obligatoire de lever le bras gauche lorsque l'on quitte la piste ; en y entrant, on prendra garde à ceux qui s'y trouvent déjà. En général, on ne s'arrête pas au bord de la piste. Le cas échéant, on évitera de se placer à un endroit exposé.

Chacun rendra l'emplacement de son stand propre (détritus, mégots,...) après la manifestation.

### **Article 9 : Signaux officiels**

Drapeau rouge: Arrêt de la course pour tous les concurrents. Regagner les stands à la prochaine sortie, lentement sans dépasser.  
Drapeau jaune agité: Danger! Être prêt à freiner, défense de dépasser.  
Drapeau noir : Le concurrent désigné par ce drapeau doit regagner les boxes.  
Drapeau à damiers: Fin de la course

### **Article 10 : Contrôle administratif**

Au début de chaque manifestation on procède à un contrôle administratif (contrôle des inscriptions, des assurances et du paiement). Les concurrents doivent se présenter personnellement durant la matinée.

### **Article 11 : Contrôle technique**

Parallèlement ou simultanément au contrôle administratif, un contrôle technique est effectué. Le véhicule peut être présenté uniquement par le pilote.

Seul les véhicules ayant passé le contrôle technique pourront accéder à la piste. Un macaron sera collé sur les véhicules admis. Un véhicule refusé peut être présenté plusieurs fois au contrôle.

Les points de contrôle :

- Toutes parties dangereuses, saillantes ou inutiles devront être enlevées.
- Les phares doivent être recouverts de ruban adhésif.
- Le cadre et la fourche doivent avoir une rigidité suffisante.
- Le type de freins est libre mais ils doivent être suffisamment efficaces.
- Les pneus ne devront pas présenter de traces d'une usure anormale.
- Le type de refroidissement des moteurs doit être à air. Les refroidissements liquides sont interdits sur la piste.
- La colonne de direction ne doit pas avoir de jeu.
- Le carburateur doit être équipé d'un récupérateur d'essence (l'essence ne doit pas couler sur la piste en cas de problèmes).
- Le scooter ne doit pas perdre du carburant ou de l'huile (joints du carburateur, du carter)
- Si un véhicule compromet visiblement la sécurité ou cause un bruit manifestement excessif suite à un problème technique, il recevra le drapeau noir et devra quitter la piste au plus vite. Il est permis de réparer et de reprendre la course en cours.

**Dans tous les cas, le pilote est responsable de la sécurité de son véhicule. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de défaillance ou autre ayant ou non entraîné un accident.**

## **Article 12 : Essais libres et déroulement des manches**

- Essais libres

Durant la matinée, les concurrents peuvent circuler librement sur la piste, y entrer et la quitter pour rejoindre les paddocks. Une limite de 34 scooters en simultanée sur le circuit nous est imposée par le site d'accueil.

- Déroulement des manches :

En général, les catégories roulent séparément. Si des catégories roulent ensemble, elles sont classées séparément.

Une manche se déroule de la façon suivante :

- \* Appel des pilotes.
- \* Positionnement à l'entrée de la piste 5 minutes avant le départ, les retardataires prendront le départ derrière les autres scooters.
- \* Positionnement sur la grille de départ par le commissaire de piste.
- \* Tour de chauffe.
- \* Positionnement sur la grille de départ.
- \* Départ moteur en marche (donné par un commissaire de piste).
- \* Le nombre de tours à effectuer est prévu de telle sorte à ce que la manche dure environ 20 minutes.

Il est permis de quitter une manche et de reprendre en cours, pour réparer, par exemple. Il est permis de se faire aider en cas de chute ou de panne.

La course prend fin lorsque le plus rapide (vainqueur) passe la ligne d'arrivée en ayant effectué tous les tours. Le drapeau à damier est agité.

En cas de force majeure, accident ou mauvaises conditions atmosphériques, l'organisateur peut arrêter la course (drapeau rouge).

- Disqualification

En cas de faute grave ou de défectuosité au véhicule compromettant la sécurité, le concurrent peut recevoir le drapeau noir.

**Le Celtic Scooter Club se réserve le droit de modifier le règlement si des circonstances particulières et imprévues l'exigent.**

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »